

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il aurait dû nous expliquer les mesures que le gouvernement se propose de prendre pour accompagner la libération du dollar canadien. On nous a annoncé en tout et pour tout que la Banque du Canada avait réduit le taux d'escompte de $\frac{1}{2}$ p. 100 et qu'on abandonnait une chose qu'en premier lieu on n'aurait jamais dû envisager, c'est-à-dire les propositions relatives au contrôle du crédit à la consommation. Je puis pardonner le ministre des Finances en tant qu'homme, car sans doute ne sait-il pas ce qu'il fait, en tant qu'homme. Mais je ne puis le lui pardonner en sa qualité de ministre des Finances. Le pays a le droit de savoir quelles sont ses politiques. La déclaration du ministre nous promet un avenir morne, plus de chômage, moins d'argent pour les cultivateurs et des difficultés croissantes pour nos industries exportatrices.

Je ne voudrais pas abuser de votre patience, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais mentionner une autre question très importante, c'est-à-dire la violation de l'accord avec le Fonds monétaire international. Le ministre des Finances a dit hier qu'un pays a le droit de décider unilatéralement quel sera son taux de change. Le Canada a-t-il ce droit après s'être engagé auprès du Fonds monétaire international à ne pas le faire? A mon avis, le ministre a agi d'une façon extrêmement blâmable en ne respectant pas cet accord international. Est-ce qu'un engagement semblable a vraiment si peu d'importance aux yeux du gouvernement?

Il me semble qu'aucun pays ne devrait avoir plus intérêt que le Canada à développer des structures internationales fortes afin d'étayer le commerce international et les relations monétaires internationales. Nous nous sommes sûrement préoccupés de l'efficacité et de ses structures. Certes, nous nous intéressons à ces structures qui permettent des rajustements plus souples. Je l'ai déjà dit. C'est une chose bien différente pour le Canada de se soustraire unilatéralement à une obligation. Je doute que ce geste encourage les autres membres de l'organisation à appuyer un arrangement plus souple.

• (2.50 p.m.)

Le ministre a parlé de l'indépendance du gouvernement actuel. Il a signalé que lorsqu'un ancien gouvernement a eu besoin d'aide en 1962, il s'était présenté chapeau bas. Et que penser de ce qui est arrivé en 1968, monsieur l'Orateur, lorsque, comme le ministre l'a dit, les réserves ont fondu à un milliard 200 millions de dollars, lorsque le Canada et le

[L'hon. M. Stanfield.]

gouvernement dont le ministre faisait partie avaient désespérément besoin d'aide? Ils l'ont obtenue. Ils l'ont obtenue de cette source même.

Des voix: Bravo

L'hon. M. Stanfield: Je n'ai jamais parlé publiquement de cette période. C'est le ministre qui vient de le faire. Je savais ce qui se passait parce que les dirigeants estimaient que je devais être mis au courant.

Une voix: Ce n'est pas sûr du tout.

L'hon. M. Stanfield: Quelqu'un dit que ce ne n'est pas sûr du tout. Que Votre Honneur le sache bien, la situation était très grave. Le gouvernement avait été défait lors d'un vote de défiance à la Chambre. Si l'opposition avait maintenu plus longtemps dans l'incertitude la vie du gouvernement, le dollar canadien se serait fait entièrement éclipser. Si le Fonds monétaire international et les autorités internationales ne lui avaient prêté main-forte, le gouvernement aurait été impuissant à sauver le dollar canadien pas plus tard qu'en 1968.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a montré du doigt avec allégresse les difficultés des anciens gouvernements. J'affirme qu'aucun gouvernement canadien n'a connu autant de graves difficultés financières que le gouvernement du ministre en 1968, et j'en sais quelque chose.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement actuel ou un autre plus tard pourrait encore avoir besoin d'aide—cela peut arriver dans n'importe quel pays—et l'attitude cavalière, arrogante, suffisante et partielle que le ministre des Finances a affichée hier ne serait pas d'un grand secours.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le chef de l'opposition ne s'offusque pas, mais je dois l'interrompre en ce moment afin de lui rappeler que ses commentaires sont sujets aux conditions du Règlement qui s'applique dans ces circonstances. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il va terminer.

L'hon. M. Stanfield: Enfin, monsieur l'Orateur, je regrette que le gouvernement du Canada ne tienne pas parole.

Une voix: Allez donc!

L'hon. M. Stanfield: Je le répète, je déplore que le gouvernement ne tienne pas parole.